

objectifs rencontrés
objectifs partiellement rencontrés ou à valider si réalisables
objectifs non rencontrés, n.a., impossibles ou non prévus

ANNEXE 3 - TABLEAU SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS

Piste cyclable, trottoirs et passages piétonniers	
- S'assurer de la connectivité et de la sécurisation des parcours piétonniers des rues avoisinantes de la rue Principale pour faciliter l'accès aux nouveaux aménagements et autres destinations d'intérêt ;	
- Privilégier des voies cyclables unidirectionnelles ;	
- Installer des supports à vélo dans les endroits publics en quantité suffisante et y prévoir des protections contre les intempéries ;	*pas de protection contre les intempéries de prévue
- Élargir les trottoirs le plus possible pour assurer un partage plus équitable entre les différents usagers de la rue et favoriser la mobilité active ;	
- S'assurer que tous les aménagements prévus soient universellement accessibles ;	
- Privilégier des feux pour piétons offrant une protection complète durant tout le cycle du feu (phase piétonne exclusive), ou à tout le moins pendant la première phase du cycle (phase piétonne protégée) ;	
- Prévoir le déneigement et le déglacage des voies cyclables, trottoirs, passages piétonniers et voies d'accès en saison hivernale.	
Voie de circulation routière	
- Réduire la vitesse maximale autorisée à 40 km/h sur la portion réaménagée de la rue Principale ;	
- Réduire le plus possible la largeur des voies de circulation automobile et celle des stationnements sur rue afin de rééquilibrer l'espace public où prédomine l'automobile.	
Mobilier urbain et éclairage	
- Installer des bancs avec des dossiers à tous les 400 m sur la portion réaménagée de la rue Principale ;	*à valider
- S'assurer que le mobilier urbain répond aux principes d'accessibilité universelle ;	
- Assurer un éclairage adéquat par des lampadaires d'une hauteur maximale de 6 mètres et ayant une intensité lumineuse de 20 lux.	*à valider
Verdissement	
- Accompagner le projet de réaménagement de la rue Principale par une stratégie globale de verdissement du secteur du centre-ville ;	* Verdissement maximisé mais pas de stratégie globale
- Créer un corridor vert sur la portion réaménagée de la rue Principale en plantant des arbres minimalement chaque 9 à 12 mètres afin d'offrir une couverture d'ombrage minimal de 50 % du sol ;	* Verdissement maximisé mais pas 50% de canopée
- Opter pour des espèces végétales variées, à grand déploiement et à faible potentiel allergène ;	*Essences variées, déploiement limité
- Envisager l'ajout de toits et de murs végétalisés au centre-ville ;	
- Évaluer la possibilité de soutenir des initiatives d'agriculture urbaine.	
Aménagement des places publiques	
- S'assurer d'un accès universel, incluant un mobilier adapté aux personnes à mobilité réduite ;	
- Intégrer le plus possible des arbres et des végétaux aux aménagements prévus ;	
- Planifier l'installation de blocs sanitaires ;	
- S'assurer d'un éclairage adéquat.	
Transport collectif	
- Réfléchir à la bonification et à la diversification de l'offre de transport collectif pour améliorer la mobilité de tous et favoriser l'accès au centre-ville.	
Logement	
- S'assurer de préserver l'abordabilité des logements du secteur du centre-ville en commençant, par exemple, à identifier et promouvoir les programmes de financement auxquels il est possible pour la ville, les promoteurs immobiliers et les citoyens de recourir.	
Offre commerciale	
- Favoriser l'établissement d'une offre alimentaire plus saine et abordable en prévoyant, par exemple, un zonage qui encourage l'établissement de petits commerces comme des fruiteries.	